

- 1. Organismes du concours :** Ville de Rouyn-Noranda et Centre local de développement Rouyn-Noranda
- 2. Conditions d'admissibilité :**
  - Le concours est ouvert aux citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue ayant atteint l'âge de la majorité en date de leur participation. Les employés de la Ville de Rouyn-Noranda de même que les membres de leur famille immédiate peuvent également participer au concours
  - La personne gagnante accepte que son selfie culturel soit diffusé sur les différents réseaux sociaux de la Ville de Rouyn-Noranda et du CLD RN et Tourisme Rouyn-Noranda.
  - Toutes les personnes ayant transmis leur photo par l'un ou l'autre des canaux possibles et qui remplissent les conditions ci-haut mentionnées apparaîtront sur la liste des participants.
- 3. Méthode de participation au concours :**
  - Cet été, laissez-vous guider par la culture! Partez à la rencontre des circuits historiques et identitaires, de l'art public, des musées, des murales, des festivals ou tout autres lieux ou événements culturels de Rouyn-Noranda.
  - Prenez une photo de vous et publiez-la sur l'une des plateformes suivantes de la Ville de Rouyn-Noranda :
    - o Sur Facebook : avec le mot-clic **#selfieculturel** et l'identification **@ville.rouyn.noranda** (Attention : la photo doit être publique).
    - o Sur Instagram : avec le mot-clic **#selfieculturel** et l'identification **@ville.rouyn.noranda**
    - o Par courriel : en écrivant à [info@rouyn-noranda.ca](mailto:info@rouyn-noranda.ca).
  - Chaque photo publiée avec un lieu ou un événement différent vous donne une chance de participer au concours (maximum 10 photos).
- 4. Date et heure limite pour participer au concours :** L'inscription au concours se terminera à minuit le 6 septembre 2021.
- 5. Prix à gagner :** Un séjour pour deux personnes comprenant la soirée d'ouverture du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, une nuitée à l'hôtel, un souper, le petit-déjeuner et un cadeau-surprise. Prix d'une valeur d'environ 500 \$.
- 6. Acceptation du prix :** Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ni échangé contre de l'argent.
- 7. Tirage :** Le tirage aura lieu le **10 septembre 2021 à 15 h.**
- 8. Attribution du prix :** Le nom de la personne gagnante sera dévoilé sur la page Facebook et le compte Instagram de la Ville de Rouyn-Noranda, dans les 24 heures suivant le tirage. Si la personne gagnante a participé par courriel, elle recevra un courriel. La personne gagnante aura jusqu'au 23 septembre 2021, 16 h 30 pour réclamer son prix. Advenant le refus du prix par la personne gagnante, le processus de tirage recommencera le 24 septembre 2021.
- 9.** Le prix sera acheminé au gagnant par courriel ou par la poste.